



Statut de l'étudiant sportif de haut niveau Contrat de Scolarité 2016-2017

L'étudiant

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et ville :

Discipline sportive pratiquée :

Spécialité :

Club sportif ou structure d'entraînement :

Courriel :

Téléphone :

La composante

Composante d'appartenance :

Année universitaire d'inscription :

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :

Objectifs du contrat

- ➔ Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- ➔ Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- ➔ Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université de Montpellier s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM lors des rencontres inter-universitaires et à participer aux entraînements ponctuels,
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



Modalités du contrat

SCOLARITE

**TOUT AMENAGEMENT DEVRA ETRE JUSTIFIE ET DETAILLE
EN ANNEXE AU PRESENT CONTRAT**

MODALITE D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

(Dispense d'assiduité aux cours, choix du groupe de TD, étalement des études sur plusieurs années...)

Coursus Normal ou Coursus Aménagé

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Organisation prévue
Matières ou UE			

MODALITES D'AMENAGEMENT DES CONTRÔLE DE CONNAISSANCES :

(Evaluation des CC en CT, conservation des notes au-dessus de la moyenne par matière, évaluation à des sessions spéciales, ...)

Normal ou Aménagé

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Aménagement prévu
Matières ou UE			

STAGE OBLIGATOIRE

Oui

Non



ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :

(joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé) :

Sauf dispositions plus favorables adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs

MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAÎNEMENTS PONCTUELS :

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

Dans le cas d'un non-respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM se réserve la possibilité :

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- de ne pas renouveler la délivrance du statut.

Le contrat est conclu :

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de septembre ou d'octobre
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

et peut être dénoncé sur accord des parties.

Fait à Montpellier, en double exemplaire, le

L'intéressé

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Le responsable pédagogique

Le Directeur de la Composante